

BELGIQUE-BELGIE  
P.P.  
7140 MORLANWELZ 1  
6/69683  
P.912287

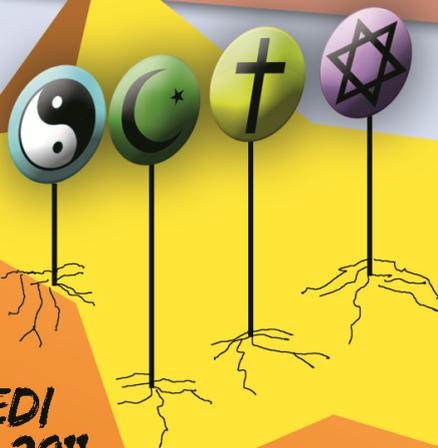


**Maison de la laïcité**  
Morlanwelz

**Le courrier Laïque**  
**N°93 Mars 2011**

Café-citoyen

**LA LAÏCITÉ AURA-T-ELLE  
TOUJOURS SA PLACE EN EUROPE  
FACE AUX LOBBYS RELIGIEUX ?**



**VENDREDI  
4 MARS 2011  
À 19H30**

**PAR MARCEL CONRADT  
ASSISTANT PARLEMENTAIRE  
AU PARLEMENT EUROPEEN**

**Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26**

## Merci aux participants au dîner du 6 février au profit de la Fête de la Jeunesse Laïque



Une fois de plus, une soixantaine de personnes, membres ou sympathisants de notre Maison de la Laïcité, ont répondu présent à notre appel et nous les remercions à nouveau.

Les membres du Conseil d'administration avaient, pour la circonstance, mis « les petits plats dans les grands » en préparant un menu qui, de l'avis des participants, fut une réussite.

Outre l'occasion de se retrouver autour d'une bonne table dans une ambiance chaleureuse, ce repas de la chandeleur nous aura permis de dégager un bénéfice que nous pourrons affecter sous forme de don au Comité organisateur de la Fête de la Jeunesse Laïque du Centre.

Nous souhaitons que, lors d'un prochain repas, un nombre plus important encore de membres nous rejoigne faisant ainsi vivre, dans la convivialité, une maison qui, depuis de nombreuses années, vise à allier éducation permanente, aide et plaisir.

**Le Conseil d'administration**

## Dans ce numéro

Lundi 21 mars : Venise et l'Orient : conférence et projection	p.4
Bienheureux les pauvres...	p.6
Jeudi 17 mars : après-midi des « jeudijoux »	p.8
Les Eglises : porte-voix du peuple ?	p.9
Exposition « Sacrilège ! la religion satirisée » à L'ULB:	p.12
Culte catholique : augmentation spectaculaire des frais de cérémonies de mariage et de funérailles	p.13
Vendredi 4 mars : café-citoyen « La laïcité aura-t-elle toujours sa place en Europe, face aux lobbys religieux ? » avec Marcel Conrardt	p.17
Jeudis 10 et 24 mars : atelier d'art floral	p.19
Lundis 7 et 28 mars : après-midi d'aquarelles	p.20

## Cotisation 2011

La cotisation annuelle est fixée à 8 € par membre.  
Pour vous conformer à l'obligation bancaire d'utiliser  
le format européen, vous pouvez assurer son  
renouvellement par versement au  
compte IBAN n° BE 76 0682 1971 1895  
de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz  
Avec la mention : cotisation 2011  
(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)  
Merci d'avance

**LE COURRIER LAÏQUE**

**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**

**Couverture : Bertrand Aquila**

**Lundi 21 mars à 14 h 15**  
**« Les Lundis du Préau » présente**  
**Venise et l'Orient**

**Par Charles et Paulette Henneghien**

**Conférence avec projection numérique de diapositives**



**Les assidus de nos lundis récréatifs ont apprécié les reportages de Charles et Paulette Henneghien autant pour la qualité des images que pour la richesse des informations et la méticulosité de leurs recherches.**

Ils nous ont présenté successivement « Les Carnavals d'Europe », « La Bourgogne » et en avril 2008 « Les croisades, épopée ou sombre histoire ? ». Aussi, pour notre plaisir à tous, nous les avons à nouveau sollicités pour qu'ils nous présentent le fruit de leur dernière recherche intitulé « Venise et l'Orient ».

**Ce que nous disent nos conférenciers**

La basilique Saint Marc ne ressemble en rien à nos cathédrales gothiques d'Occident. Ses coupes et l'or de ses mosaïques évoquent d'emblée la magie de l'Orient : Venise est une fille bâtarde de Constantinople.

Nous ferons l'historique de ses relations avec Byzance : d'abord privilégiées, puis de plus en plus tendues jusqu'à ce crime fratricide que fut le siège et le pillage de Constantinople par les croisés, en 1204, lors de la 4e croisade, détournée de son but à l'instigation des Vénitiens.

Quoiqu'on puisse penser de cette peu glorieuse page d'histoire, le fait est que Venise en a tiré bénéfice en s'appropriant un extraordinaire réseau de ports, d'îles, d'escales qui lui donnaient pratiquement le monopole du commerce maritime en Méditerranée. Venise devint, pour des siècles, le relais indispensable des échanges commerciaux et culturels entre l'Occident et l'Orient.

Nous évoquerons la route de la soie dont Venise était l'aboutissement. Non sans mal, nous avons retrouvé, en Turquie, le port de Laïas où Marco Polo, venant de Venise, a débarqué pour entreprendre son périple vers la Chine. Ce port s'appelle aujourd'hui Yumurtalik. Ironie de l'histoire ou logique de la géographie, c'est

exactement là qu'aboutit le pipe-line de 2000 km qui amène en Méditerranée le pétrole d'Asie centrale ! La route du pétrole a repris le chemin de la route de la soie.

La prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, ne met pas un terme au rôle de Venise. Les relations commerciales se poursuivent sous l'empire Ottoman.

Mais la découverte de l'Amérique détourne les circuits économiques. Commence pour Venise une lente décadence. Paradoxalement, cette période de déclin est, du point de vue de l'art et de la culture, une apogée éblouissante. Venise reste un des symboles majeurs du prestige de la vieille Europe, une œuvre d'art unique et admirable.

Nous vous y ramènerons à bord du "Venise Simplon Orient-Express" pour terminer par une séquence sur les régates historiques qui symbolisent la nostalgie des Vénitiens pour leur passé.

### **Mieux connaître Charles et Paulette Henneghien**



Charles Henneghien est autodidacte en photographie. Médecin, pneumologue, il soigne les travailleurs des mines du Maroc de 1962 à 1970. Parallèlement, à partir de 1971, il voyage en photographe professionnel. Son épouse, Paulette Henneghien, participe à partir de 1978 à ces activités. Ils s'imposent dans le monde du journalisme, collaborant régulièrement en free-lance à la plupart des magazines de la presse périodique en Belgique et en France. Parallèlement, ils donnent des conférences avec montages audiovisuels qui obtiennent de nombreux prix dans des festivals professionnels en Belgique et en France. Souvent très proches des gens, leur style de reportage s'inspire de leur vécu personnel avec un soin didactique remarquable.

L'an dernier, Charles Henneghien a présenté au Prieuré de Montaigu de Morlanwelz une exposition d'une cinquantaine de photographies en noir et blanc, témoignage émouvant des conditions de travail dans les mines de charbon, de cuivre et de manganèse de Jerrada, Jbel Klakh, Mestigmer et Bouarfa.

**Après la conférence, le goûter facultatif au prix de 2 € permettra de terminer agréablement cet après-midi.**

**Yvan Nicaise**

## Bienheureux les pauvres...\*

**Jadis, on pouvait justifier la pauvreté des uns et la richesse des autres par le choix de Dieu. Pas sûr qu'une telle explication tienne encore la route au temps des Droits de l'homme...**

Dans l'Europe occidentale chrétienne, la vie quotidienne comme l'existence tout entière étaient rythmées par les cloches et les sacrements.

Dans cet ordre d'idées, la vie était donnée par Dieu, et retournait à Dieu (ou à Satan dans le pire des cas). L'institution catholique était garante de l'ordre établi, des rois qu'elle sacrait au nom de Dieu jusqu'aux pauvres qui devaient subir leur sort, imposé par la volonté divine.

Leur misère pouvait toutefois être soulagée grâce à la « reine des vertus chrétiennes », la charité qui veut que, par amour de Dieu, on aime son prochain comme soi-même.

Pour faire court, le pauvre est en quelque sorte « l'instrument » de l'amour du chrétien pour son Dieu, grâce auquel il méritera son paradis. Dans cette interprétation, aucune raison de chercher à donner aux plus démunis les moyens de sortir de leur condition ou de se rebeller.

Ils auront tout le temps de se rattraper dans l'au-delà : « Heureux, vous les pauvres, car le Royaume de Dieu est à vous. » (Luc, 6,20)

### **Ventre vide, ventre plein**

Depuis, les Lumières et la révolution française ont peu à peu laïcisé la société; le sort des pauvres ne s'en est pas forcément amélioré en raison de l'industrialisation forcée. Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, quand les ouvriers des villes s'élèvent contre l'injustice sociale et se déchristianisent, l'Église condamne cette évolution

qu'elle considère comme un éloignement coupable des biens spirituels.

Cette distinction entre élévation spirituelle et aspirations matérialistes n'est cependant pas le monopole de la religion. Chez les mécréants, on estime en revanche que pour s'élever intellectuellement, il vaut mieux avoir le ventre plein que vide.

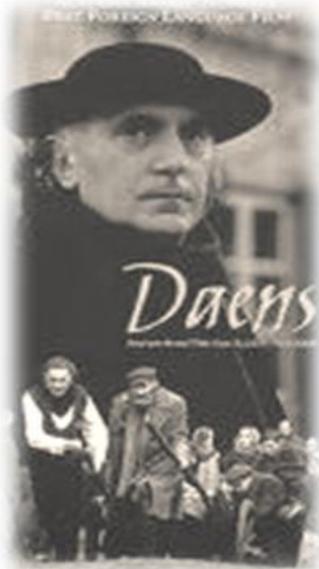
En lien, les associations anticléricales libérales et socialistes mettent en œuvre un programme politique et social qui menace l'hégémonie ecclésiastique.

Pour contrer ce risque, le réseau catholique va se



redynamiser en collaboration avec le patronat. Cela passe entre autres par la création de syndicats chrétiens pour la défense des travailleurs. Cette concession nécessaire est contraire à la doctrine vaticane qui rejette toute action politique: les missions de l'Église doivent être uniquement spirituelles. Un argument utilisé jusque-là pour justifier le refus d'intervenir face aux injustices sociales.

## **Charité oui, politique non**



A la charnière du XXe siècle, c'est ce même argument que l'Église catholique de Belgique invoque, soutenue par Léopold II, pour faire excommunier le prêtre Daens lancé dans la bataille électorale de 1895.

Sur le terrain, à la suite de Daens et des prêtres ouvriers, de nombreux chrétiens ont lutté contre l'injustice sociale; le fossé à cet égard entre les actions de la base et les préceptes de la hiérarchie ecclésiastique est énorme. Avec parfois des revirements dictés par un pragmatisme où la politique joue précisément un rôle primordial. La naissance de la démocratie chrétienne se fera donc au forceps.

La lutte sociale aura des prolongements en Amérique latine, près d'un siècle plus tard dans la théologie de la libération, qui prône l'action politique et la libération des peuples. Ce mouvement de prêtres ouvriers flirte avec le marxisme et lutte pour mettre fin aux intolérables conditions de vie des opprimés, des pauvres et des exclus.

En 1978, Jean-Paul II rappelle à l'ordre ces prêtres membres actifs de l'Église des pauvres. La charité chrétienne oui, la lutte politique, non ! Cependant, après le renversement du président philippin Marcos et les émeutes populaires contre le dictateur haïtien Duvalier, le Vatican nuancera ses propos en 1986 : il admettra, sous certaines conditions, la lutte armée pour libérer les peuples des jougs dictatoriaux, mais rejettera toujours fermement toute idée de lutte des classes.

Ce grand écart ramène « le pauvre » et ceux qui s'en occupent à la croisée des chemins. Le premier des chemins, balisé par l'espérance et la foi, vise à soulager la souffrance des opprimés.

Dans cette posture, chacun reste à sa place : le pauvre dans la misère, et le charitable dans celle du dispensateur de bonnes œuvres.

Le second, celui de la solidarité, oblige les deux parties à s'engager dans un processus qui les transforme et modifie leur position : une lutte commune où l'un se jette dans une bataille devenue sienne pour accompagner l'autre dans les actes qu'il pose en vue de se réapproprier sa vie et ses moyens d'existence. CQFD.

\*Article extrait de la publication du CAL « Le chaînon » d'octobre 2010

## Le 17 mars : l'après-midi des «jeudijeux»

*Notre Maison de la Laïcité continue sa collaboration avec « Les amis du livre et du jeu éducatif » ASBL et l'ambiance y est joyeuse et chaleureuse.*

*N'hésitez pas à nous rejoindre et à passer ainsi quelques instants de détente et de plaisir.*

Cette activité se poursuivra de 14 à 16h30 aux dates suivantes :

14 avril, 12 mai et 9 juin.

**Rappelons que cette activité est gratuite est que le café vous est offert.**

# Le cinéma des résistances



Durant le mois de mars, nous ne programmons pas de projection à notre ciné-club, laissant nos habitués se plonger dans l'ambiance particulière des festivités carnavalesques du « Feureu », carnaval de Morlanwelz. Nous vous donnons rendez-vous au jeudi 7 avril à 20 heures, pour assister à la présentation et à la projection de « Rien de personnel », un films de Mathias Gokalp (France 2008) dont nous vous informerons du thème dans le prochain courrier laïque.

En attendant, BON FEUREU aux amateurs de carnaval.

## Les Eglises : porte-voix du peuple ?

A chaque nouvelle Présidence (tournante) de l'Union Européenne, et ce depuis de très nombreuses années, les Eglises sont reçues à leur demande par celle-ci. Une coutume !

Ce fut bien entendu le cas lors des présidences belge, espagnole, tchèque, française ...

Une délégation de représentants des Eglises hongroises et européennes a été reçue ce lundi 17 janvier 2011 par le Premier Ministre Viktor Orbán à Budapest.

**Monsieur Marcel Conradt qui participera au café-citoyen du 4 mars prochain à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz, nous a fait parvenir un communiqué de presse dont nous reproduisons le titre et un large extrait(1)**

### **"Rapprocher l'Europe de ses citoyens"**

#### **Les Eglises ont rencontré la Présidence hongroise de l'Union Européenne**

*« La délégation a abordé différents sujets parmi lesquels les questions liées aux politiques familiales, la situation des Roms en Europe, le respect de la liberté religieuse et la stratégie de l'UE pour le Danube. La dimension sociale des politiques européennes a également été abordée, en particulier dans le cadre de la mise en place de la Stratégie UE 2020.*

*Le Premier Ministre Orbán a répondu aux préoccupations des Eglises et a salué leur engagement actif durant les 6 prochains mois de la Présidence hongroise de l'UE, voire au-delà. Il a demandé aux Eglises d'appuyer les efforts pour amener l'ensemble des gouvernements et des sociétés en Europe à reconnaître que l'intégration des communautés Roms devrait être un engagement européen et non pas seulement celui de quelques gouvernements en Europe. Il ne sera possible d'améliorer les conditions de vie des Roms que si tous les gouvernements en Europe coopèrent. (...)*

*L'identification de bonnes pratiques est une priorité pour la Présidence hongroise de l'UE. Les Eglises ont en cela beaucoup à apporter, grâce à leur expérience et leurs contacts bien établis avec les communautés Roms.*

*Une des priorités de la Présidence hongroise de l'UE est de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Les représentants des Eglises ont donc souligné l'importance de l'engagement de la société civile en général, et des communautés de croyants en particulier, dans le processus de décision au niveau européen.*

*Le Premier Ministre M.Orbán a admis que les institutions de l'UE avaient du mal à se rapprocher des citoyens. **Il a donc encouragé les Eglises à continuer à servir de ponts entre les deux : en effet, les Eglises, qui sont organisées au niveau local, régional et national, peuvent selon lui être le porte-voix du peuple auprès des institutions.***

*La rencontre du 17 janvier peut donc être considérée comme le point de départ d'un dialogue permanent entre les Eglises et la Présidence hongroise de l'UE. Les Eglises ont saisi cette occasion pour présenter leur programme, qui devrait accompagner la Présidence durant ce premier semestre 2011 ».*

**En clair :** A la Laïcité et aux associations non-confessionnelles à être vigilantes et organisées face à cette vision de la présidence hongroise qui considère que les Eglises deviennent des acteurs dominants pour représenter les citoyens et le peuple !!!

## **La présidence hongroise chez Benoît XVI : le Pape balise le terrain !**

Le 6 décembre 2010, le pape Benoît XVI a reçu en audience au Vatican, le premier ministre de la République de Hongrie, M. Viktor Orbán.

Le Premier ministre était accompagné du Vice-premier ministre, Semjen Zsolt, théologien catholique, et du Sous-secrétaire pour l'intégration sociale, un théologien protestant.

Le Premier ministre a ensuite été reçu par le Cardinal-secrétaire d'Etat, Tarcisio Bertone, et par le secrétaire pour les relations avec les Etats, Dominique Mamberti.

Un des thèmes à l'ordre du jour fut « *le prochain semestre de la présidence hongroise de l'Union européenne* », et à ce sujet, le communiqué note des

*« convergences de vues entre la Hongrie et le Saint-Siège, sur les principaux thèmes qui concernent le continent européen ».*

Le communiqué (2) n'en dit pas plus, mais la vision du Vatican sur l'Union Européenne ne peut être dissociée des déclarations faites 4 jours avant lorsque le pape a reçu le nouvel ambassadeur de Hongrie près le Saint- Siège.

Celui-ci a présenté le projet de réforme constitutionnelle qui prévoit la référence au christianisme, en tant que valeur culturelle fondamentale dans l'histoire du pays. Le texte stipule également que la vie mérite d'être protégée depuis la conception comme un droit humain fondamental, que la vie et la dignité humaine sont inviolables, que la Constitution protège le mariage, considéré comme l'union de base la plus naturelle entre un homme et une femme et le fondement de la famille.

Pour ce qui est de ce changement constitutionnel mis en route, le pape a souhaité que la nouvelle Constitution, *« s'inspire des valeurs chrétiennes en particulier pour ce qui concerne le mariage et la famille dans la société et la protection de la vie ».*

Il a ajouté : *« L'Eglise ne peut pas approuver des initiatives législatives qui impliquent une mise en valeur des modèles alternatifs de la vie de couple et de la famille. Ils contribuent à l'affaiblissement des principes du droit naturel et ainsi à la relativisation de toute la législation, ainsi que de la conscience des valeurs de la société ».*

Les identités de vue entre le gouvernement hongrois et le Vatican sont des raisons supplémentaires d'être vigilant en tant que citoyen européen et laïque afin que, durant les 6 mois de présidence hongroise et au-delà, les Eglises ne s'immiscent pas davantage dans les orientations que l'Union Européenne pourrait prendre.

**Yvan Nicaise**

## Sources

- (1) Site de la COMECE : Commission des Episcopats de la Communauté Européenne
- (2) Site de catholic.3org

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Exposition « Sacrilège ! La religion satirisée » à l'Université Libre de Bruxelles

**Du 19 mars au 9 avril 2011 à l'Université Libre de Bruxelles - Salle Allende**



Le Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL) organisera dans les locaux de l'Université (la salle Allende) une exposition sur le thème du sacrilège, qui se propose de présenter tant une sélection de caricatures anticléricales et antireligieuses des XIXème et XXème siècles que des objets sur ce thème.

Le but de cette exposition est de sensibiliser à la nécessaire liberté d'expression. Nous voulons montrer que la liberté d'expression peut être débridée et irrévérencieuse, pour autant qu'on ne touche qu'aux dogmes et aux institutions, et qu'on ne confonde pas la religion et ses adeptes, qui eux, comme toute personne, méritent le respect.

Des artistes tels que Almaga ont accepté de présenter gracieusement des extraits de leurs performances. Les archives de l'ULB et des collectionneurs ont accepté de prêter une sélection d'objets et documents anticléricaux.

Des extraits de films « sacrilèges » seront projetés et ULB-Culture assumera la promotion de l'exposition.

Cette exposition sera précédée, les 18 et 19 mars prochain, d'un colloque intitulé « Le blasphème : du péché au crime » organisé par ce même CIERL.

### **Dernière minute**

Suite à notre demande, le CIERL a marqué son accord pour que cette exposition puisse être installée à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Elle se déroulera du vendredi 29 avril au vendredi 6 mai 2011.

Nous serons la première Maison de la Laïcité à la présenter hors de l'ULB.

Une conférence sera aussi organisée..

Plus d'information dans notre prochain numéro.

### **Culte catholique : augmentation spectaculaire des frais des cérémonies de mariage et de funérailles.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les personnes qui souhaitent « bénéficier » d'une cérémonie religieuse de mariage ou de funérailles devront payer 250 €, soit 50 € de plus.

L'église catholique a décidé d'appliquer ces nouveaux tarifs dans toutes les paroisses belges « *pour tenir compte de l'indexation des prix à la consommation* ».

Elle précise que la dernière augmentation date de janvier 2000.

Elle publie également les détails de ces tarifs : 40 € pour l'officiant, 20 € pour le sacristain, 20 € à l'organiste, 20 € à la fédération, 50 € à l'évêché et 50 € à la fabrique d'Eglise.

Les tarifs des autres services religieux augmenteront également.

## **Quelques questions et réflexions « naïves » ?**

La quête traditionnelle rapporte-t-elle si peu ?

L'officiant qui, nous le supposons est curé ou vicaire, a un traitement mensuel puis une pension payés par l'Etat. Pourquoi y ajouter 40 € par prestation ?

Le sacristain et l'organiste sont-ils bénévoles, salariés ou indépendants ?

Comment sont déclarés et taxés ces « émoluments » complémentaires ?

C'est quoi, cette « fédération » ?

L'évêché n'est-il pas aussi payé par les deniers publics ou prépare-t-il son « bas de laine » pour le paiement des indemnités possibles liées aux récentes affaires ?

Les fabriques d'Eglise ne sont-elles pas financées par les communes qui doivent même couvrir les dépenses supplémentaires liées aux travaux d'entretien et de réparation ? (1)

Tout en précisant que chacun est libre, dans une démocratie, de ses choix et engagements philosophiques, position que nous défendons en tant que laïques, il faut bien constater que, pour l'Eglise catholique, les cérémonies sont des activités plus proches d'une activité commerciale et lucrative que d'un engagement désintéressé guidé par la foi.

## **Et pour les cérémonies laïques organisées à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz ?**



Pas question pour les organisateurs-bénévoles des cérémonies de parrainage, mariage ou hommage funéraire de demander une quelconque « dringaille ».

Seul compte pour eux le souhait des personnes qui les sollicitent et qui veulent que ces cérémonies se déroulent dans le cadre de leur conviction laïque.

Notre salle est mise gratuitement à la disposition des demandeurs durant la cérémonie et nous les fleurissons en toute amitié et... nous n'organisons pas de quête. Seuls les frais de nettoyage de la salle sont demandés, soit actuellement un maximum de 23 €.

Précisons que notre maison n'est pas à charge d'un quelconque pouvoir public, que les subventions sont facultatives et à peine suffisantes pour couvrir nos frais de fonctionnement.

Certains subsides sont même en diminution (- 40% de la subvention provinciale en 2011).

La cotisation de nos membres (8 €/an) et le bénéfice des repas ou activités organisées sont donc d'un précieux apport pour pallier aux dépenses non couvertes.



Yvan Nicaise

(1) Rappelons que la reconnaissance d'un culte entraîne également différentes obligations pour les communes ou les provinces (en fonction de l'organisation territoriale du culte), à savoir :

- l'obligation de porter annuellement au budget des dépenses les secours aux établissements publics de culte, en cas d'insuffisance constatée des moyens de ces établissements ;
- l'obligation de mettre à la disposition du desservant du culte un presbytère ou, à défaut, un logement ou, encore à défaut, allouer une indemnité de logement et cela même si l'établissement public du culte a les moyens financiers de prendre cette obligation à sa charge.

Ces obligations n'existent pas pour les Maisons de la Laïcité ni pour les représentants laïques.

## **Que gagnent les représentants des cultes en Belgique ?**

Cette question nous est souvent posée ; nous y répondons \*

Comme vous le savez, les cultes sont financés par l'état belge et la quasi totalité du clergé est donc payé par l'état, au même titre que les fonctionnaires.

## **Salaires en octobre 2010**

Un curé de paroisse reçoit un salaire mensuel de 1.660,38€ brut alors que l'archevêque de Malines-Bruxelles (Mgr Léonard) bénéficie d'un salaire de 8.466,13€ brut par mois. A cela s'ajoute la prime de fin d'année et un pécule de vacances.

Les prêtres qui desservent plusieurs paroisses reçoivent 50 % de salaire brut en plus, soit 2.490 €, qu'ils en gèrent deux ou plus, cela ne change rien.

Un évêque reçoit 6.826€ brut, un vicaire général 2.528€ et un chanoine 1.836€. Les curés, et seulement eux, reçoivent en outre un budget habitation payé par les communes (montant inconnu à ce jour) ou un logement (la cure).

Quant aux notes de frais (déplacement, ...), cela dépend des paroisses et des curés eux-mêmes qui rentrent des frais ou pas.

L'archevêque de Bruxelles-Malines bénéficie encore d'une voiture de fonction avec chauffeur (à charge de l'évêché) et de deux logements de fonction (à Bruxelles et à Malines).

Notez que le prédécesseur de Mgr Léonard, Mgr Danneels, reversait une partie de son salaire à son évêché. Il s'agit d'une décision strictement personnelle.

### **Pour les autres cultes**

Un premier pasteur reçoit un salaire mensuel de 2.300€ brut, un prêtre orthodoxe 1.660 €, un rabbin 1.775 € et un imam 1.653 à 2.300 €.

\*Sources : Le Soir : l'argent des églises.



**La Maison de la Laïcité de Morlanwelz**  
**Un lieu de débats, de rencontres,**  
**d'échanges et de convivialité dans un**  
**esprit de tolérance et porteur de valeurs**  
**démocratiques**  
**ET**  
**Toujours des activités à mini prix.**  
**Pourquoi s'en priver !**

**Vendredi 4 mars 2011 à 19 h 30 : Café-citoyen**  
**« La Laïcité aura-t-elle toujours sa place en Europe,**  
**face aux lobbys religieux ? »**  
**Par Marcel CONRADT**  
**Assistant parlementaire au Parlement européen**

**L'Europe se construit et les laïques ne peuvent être absents des choix qui orientent son évolution**

Durant plusieurs années, Marcel Conradt a observé, étudié et analysé le travail des religions des associations religieuses et de leurs lobbys non seulement au sein du Parlement européen où il travaille comme assistant parlementaire, mais aussi dans deux autres grandes institutions de l'Union européenne: la Commission et le Conseil.

Marcel Conradt a rédigé en 2008 un livre ayant pour titre : « Le Cheval de Troie, sectes et lobbys religieux à l'assaut de l'Europe », publié aux éditions du Grand Orient de Belgique. Cet ouvrage vise à « réveiller » les défenseurs de la laïcité.

Si nous ne voulons pas que notre législation soit de plus en plus inspirée par le religieux, dit en substance son auteur, il est temps que les laïques prennent conscience de la partie qui est en train de se jouer au sein des institutions européennes.

A Bruxelles, les lobbys pullulent en face des bureaux du Parlement européen. Plusieurs milliers de personnes s'y activent à défendre les intérêts de telle cause, de telle industrie, de tel pays. Normal, si l'on sait que le droit européen fait à 70 ou 80% le droit des Etats et qu'il faut donc se rappeler au bon souvenir des décideurs.

Selon Marcel Conradt, les lobbys religieux n'ont jamais été aussi présents. Leur travail a pris un tour spectaculaire lors de la polémique sur les racines chrétiennes de l'Europe et la référence à un dieu, identifié ou non. Dans notre mensuel n° 75 de mai 2009, nous avons déjà fait écho des inquiétudes fondées par notre prochain conférencier qui se sont concrétisées depuis le traité de Lisbonne de décembre 2009.

Le café-citoyen du 4 mars prochain nous éclairera sur l'évolution de la place des lobbys religieux dans l'Union Européenne et la place, le rôle et les actions des différentes fédérations laïques européennes.

### **Un conférencier particulièrement bien informé et apprécié.**

Marcel Conradt est intervenu à L'Observatoire international de la laïcité, le samedi 22 janvier 2011, où s'est ouvert les états généraux de la laïcité à l'hôtel de Massa (Société des gens de lettres) à Paris. Cette première rencontre a permis de dresser un état des lieux sur la laïcité et le communautarisme en Europe, au Proche-Orient et au Moyen-Orient

Cette rencontre eut un grand succès public, avec la présence de nombreux représentants d'associations humanistes européennes et une présence belge forte et très appréciée. Nul doute que notre conférencier nous fera bénéficier du fruit des travaux de cette rencontre.

### **Mieux connaître notre conférencier**



Marcel Conradt est, depuis 2001, assistant parlementaire au Parlement européen.

Instituteur de formation (1964), il s'est spécialisé durant vingt ans dans le handicap. Un secteur dans lequel il a travaillé en tant que chargé de mission auprès de nombreux ministres belges et de la DG V de l'Union européenne. Il est co-auteur du « Dictionnaire de la langue des signes de la Communauté française » Ministère des Affaires sociales de la Communauté française, huit volumes, « Gestuario » dictionnaire de la langue des signes du Portugal, Ministère des Affaires sociales du Portugal, quatre volumes, «La Commune, lieu de vie de la personne handicapée », Ministère des affaires sociales de la région wallonne de Belgique. Il se passionne pour l'histoire locale et en particulier, celle de sa ville: Liège. Son dernier ouvrage : « Histoires des théâtres de Liège », trois tomes (Editions du Céfal 2005-2007). « Histoires des grands hôtels de Liège » est en préparation.

Il anime depuis 2006 une rubrique historique dans l'émission Vivacité sur la RTBF Liège.

**Yvan Nicaise**

## Jeudis 10 et mars : atelier d'art floral Préparons le retour du printemps



Les heures restent inchangées : de 10 à 12 heures. Et comme toujours : Ne pas oublier le petit matériel (clous, sécateur, ciseaux, couteau)

*La participation aux frais reste fixée à 10€ et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.*

Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

**Marie-Christine Cuchet**



Pour information, les dates de l'atelier d'art floral prévues pour le prochain mois sont fixées aux 7 et 28 avril 2011

## Lundis 7 et 28 mars : après-midi d'aquarelles

Les participants continuent à faire des progrès remarquables, mais l'essentiel réside surtout dans le plaisir de l'expression et de la réalisation personnelle, ce dont ne se privent pas les participants.

Vous pouvez les rejoindre, soit pour une première approche, soit pour vous lancer dans l'aventure.

Une partie du matériel est mise à votre



disposition (papier, palette, bac de nettoyage, ...) par notre maison.

**Cette activité se déroule de 14 à 16h30 et votre participation est de 6 € par séance, café compris. Nous vous invitons à téléphoner préalablement car le nombre de participants par séance ne peut être supérieur à 12 afin de permettre de dispenser conseils et assistance, toujours dans la bonne humeur.**



**Anne-Marie André**

Pour information, la date de l'atelier d'aquarelles du mois prochain est fixée au 11 avril 2011.

